



**Vos URPS s'engagent
dans le mois sans tabac
avec l'initiative**



L'ib'sans tabac

Pour vous appuyer à la
démarche motivationnelle
pour aider vos patients, une
formation vous est proposée :

**Comment prescrire et accompagner
le sevrage tabagique de vos patients ?**

Comment prescrire et accompagner le sevrage tabagique de vos patients ?

Formation
présentielle
3 dates
au choix

Lundi 9 octobre de 9h à 17h

Hôtel le Battant des Lames

117, bld hubert delisle
97410 saint-pierre

Mardi 10 octobre de 9h à 17h

Hôtel Lux

28, rue du lagon
97434 saint-gilles-les-bains

Lundi 16 octobre de 9h à 17h

Hôtel Bellepierre

91 bis, allée des topazes
97400 saint-denis



Pour qui ? : praticiens libéraux

Pharmaciens, médecins généralistes, addictologues, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes

Pourquoi cette formation ?

Pour élargir vos compétences et mieux aider vos patients dans une démarche d'arrêt du tabac mais plus largement d'arrêt d'une addictologie.
Pour mieux appréhender l'initiative Lib'sans tabac



Quel financement possible ?

Tous les professionnels de santé sont soumis à une obligation triennale de formation DPC. Cette formation peut être entièrement financée par l'ANDPC pour les professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (>50%), y compris en tant que remplaçant. Cette formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC. **(Indemnisation jusqu'à 282,84€) (sous réserve de votre enveloppe ANDPC)**



Information

Si vous êtes un chirurgien dentiste, vous ne pouvez prétendre à une prise en charge par l'ANDPC. Pour vous inscrire retournez le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné d'un chèque de 60€

Modalités d'inscription



Les inscriptions sont gérées par Repère*

Quelque soit votre modalité de prise en charge (DPC ou fonds propres) une même démarche : Remplissez et retournez le bulletin d'inscription en y joignant impérativement un chèque de caution de **60 €** à l'ordre du REPERE qui sera restitué ou détruit à l'issue de votre participation à l'intégralité du programme (sous réserve de votre enveloppe DPC).

Rappel votre numéro de RPPS est indispensable S'il s'agit de votre première inscription à un DPC, rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer votre compte. Pour cela, vous munir au préalable de votre RIB, de l'attestation de l'ordre ainsi que de votre N° RPPS. Cliquer à droite sur « créer votre compte personnel ». Remplir les différentes rubriques et valider vos données.

Suite à la réception de ce bulletin d'inscription et de votre chèque, vous recevrez

- un mail automatique de l'ANDPC (pour les inscrits DPC). **Cliquez impérativement sur « OUI » pour que votre inscription soit validée**
- un mail de Repère pour valider définitivement votre inscription



Le REPERE est enregistré auprès de l'agence nationale de DPC (ANDPC) comme organisme de formation agréé pour les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs kinésithérapeutes sous l'identifiant 3610
Site internet : www.repere.re

Lib'sans tabac

Quelle formation ? De la théorie et de la pratique

Programme

Accueil des participants dès 8h30

Matin

- Introduction : contexte du mois sans tabac
- Questionnaire d'évaluation des pratiques et des connaissances
- **Module théorique :**
 - Généralités en addictologie :**
 - Addictions : définitions, données des neurosciences
 - Objectifs de la prise en charge addictologique : notions d'abstinence, de guérison, de réduction des risques
 - Médicaments en addictologie : substitution / addictolyse
 - Approche motivationnelle
 - Tabacologie :**
 - Données épidémiologiques
 - Législation
 - Sevrage tabagique :**
 - Substituts nicotiniques (mode d'action, règles de prescription, remboursements)
 - Place des dispositifs de vapotage

Repas

Après-midi :

- Module pratique :
 - Présentation d'un outil d'aide au sevrage tabagique élaboré par l'URPS Pharmaciens en collaboration avec SAOME
 - Ateliers pratiques : Sevrage tabagique
 - Offre de soins en addictologie à la Réunion
- Conclusions

À distance de la formation :

- Questionnaire en ligne d'évaluation des pratiques et des connaissances

Experts intervenants :

Dr SCERRA Sami,

Médecin interniste, consultant
en addictologie, ANPAA 974

Mr FILO Didier,

IDE, coordinateur d'appui SAOME

Mme MARIN Sandrine

coordinatrice d'appui SAOME

**Mois
sans
tabac**



**Première action de Tip@santé,
association regroupant
vos URPS respectifs**

**Aider vos patients à arrêter
de fumer en adhérant à cette
initiative dès à présent**

Pour plus d'informations contactez nous



libsanstabac@sante.re



0692 08 27 96